

Chiffres à retenir :

La France compte environ 10000 orgues dont 1596 sont classés au titre des monuments historiques, comme celui de l'église Saint-Vivien de Saintes, dont la seule partie instrumentale fut classée le 2 mars 1993. Celui de la cathédrale Saint-Pierre a fait l'objet de deux classements : en 1943 puis en 1977. Désormais le buffet et la partie instrumentale sont classés.

• 1411 orgues appartiennent aux communes, 113 à l'État et seulement 20 à des propriétaires privés.

En ce qui concerne les orgues saintais :

• Les orgues de la cathédrale Saint-Pierre, de l'église Saint-Vivien et de l'Abbaye-aux-Dames appartiennent à la commune de Saintes

• L'orgue du Temple a été construit par Pierre Millot. Lors de son décès en 2012, sa veuve a proposé de le mettre à disposition de la communauté protestante.

• L'orgue de la basilique Saint-Eutrope a été acquis par la paroisse en 2004.

*• On recense entre **4000 et 6000** organistes et entre 500 et 800 associations des amis de l'orgue.*

*• À ce jour, il n'y a que **200 classes d'orgues du service public** (conservatoires nationaux, régionaux et municipaux).*

*• **79 entreprises de facture d'orgues emploient 234 salariés** se consacrant pour 50% à la restauration, pour 20 à 30% à la création et 15% à la maintenance.*

*• **1 seul centre de formation des apprentis**, situé à Eschau en Alsace, assure la formation spécifique pour les techniciens. En 2021, l'établissement comptait 14 apprentis facteurs d'orgues et 3 apprentis tuyautiers en orgues.*

